



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'alimentation Services des actions sanitaires Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux</p> <p>251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGAL/SDSPV/2026-287</p> <p>26/05/2026</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGAL/SDSPV/2022-241 du 25/03/2022 : Mise en œuvre en 2022 des réseaux nationaux d'épidémiosurveillance et de biovigilance financés par Ecophyto

DGAL/SDSPV/2023-69 du 01/02/2023 : Mise en œuvre en 2023 des réseaux nationaux d'épidémiosurveillance conduisant au Bulletin de santé du végétal réorienté (BSV2.0) et du réseau de Biovigilance (ENI),

financés par le plan Ecophyto2+.

Nombre d'annexes : 23

Objet : Mise en œuvre du suivi des effets non intentionnels relatifs aux résistances des bio-agresseurs à des substances actives ou des familles de substances de produits phytopharmaceutiques pour 2026

Destinataires d'exécution

DRAAF / SRAL

Résumé : La présente note a pour objectif de présenter le programme national de surveillance des résistances de certains bio-agresseurs à des produits phytopharmaceutiques pour la campagne 2026 et les protocoles s'y rattachant.

Textes de référence :

Articles L.201-1, L.201-14 du code rural et de la pêche maritime

Le programme national de surveillance des résistances de certains bio-agresseurs aux produits phytopharmaceutiques correspond à l'action 3.1 de l'axe 3 de la stratégie Ecophyto 2030. Il a un double objectif :

- Déceler les premiers signes de dérive d'efficacité des produits ou famille de produits, notamment ceux considérés comme particulièrement à risque ;
- Surveiller l'évolution spatio-temporelle de ces résistances sur les produits ou familles de produits déjà concernés par un développement de résistance.

La programmation nationale pour la campagne 2026 est fournie dans cette instruction. Elle a fait l'objet d'une concertation entre les référents experts nationaux filières, l'ANSES et INRAE, suite à l'analyse des résultats de la programmation précédente et aux différents retours terrain. Elle tient compte de la mise en œuvre du projet PARSADA ASAP, afin d'éviter le doublonnage des thématiques étudiées.

La réalisation de cette action est confiée aux chambres régionales d'agriculture par une convention bipartite entre l'OFB et chaque Chambre régionale, qui prévoit ses modalités techniques et financières. Les animateurs inter-filières régionaux organisent la mise en œuvre du programme de prélèvement respectivement pour leur territoire.

Il est demandé aux SRAL de transmettre le plan 2026 ainsi que les protocoles afférents aux animateurs inter-filières de leur région, de veiller à la bonne exécution du programme de prélèvements, d'en assurer un suivi régulier et de valider le compte-rendu présenté par la chambre régionale d'agriculture. Dans ce cadre, une vigilance particulière est demandée au SRAL sur le respect du plan d'échantillonnage : les échantillons surnuméraires d'une thématique du plan ou ceux réalisés sur une thématique hors plan ne peuvent être intégrés et financés que s'ils ont respecté la procédure de validation suivante :

- Transmission de la demande par l'animateur inter-filière, ou le SRAL, au référent expert de la filière avec copie au laboratoire concerné, au SRAL ou à l'animateur inter-filière, et à la SDSPV. La demande doit expressément et formellement être validée par l'expert, avec l'accord du laboratoire sur la faisabilité.

Le compte-rendu élaboré par la chambre régionale d'agriculture comprend un rapport technique contenant a minima la description opérationnelle mise en œuvre et la synthèse des prélèvements réalisés dans ce cadre et un compte-rendu financier des dépenses exécutées. Le SRAL doit également s'assurer qu'un bilan de l'action est présenté en CROPSAV.

En cas de difficulté constatée, le SRAL doit en informer la DGAL / SDSPV dès que possible (sdspv.dgal@agriculture.gouv.fr).

La Directrice générale de l'alimentation

Filière	Culture	Catégorie bioagresseur	Bioagresseur	Substance active ou famille	Objet	Motivation et enjeux	Type de test	Laboratoire	début période de prélèvement	fin période de prélèvement	Total prélèvements	ARA	BFC	BRE	COR	CVL	GES	HDF	IDF	NAQ	NOR	OCC	PAC	PDL	
ARBO	abricotier/prunier	insecte	Cacopsylla pruni	lambda-cyhalothrine	Mise au point de méthode	Demande filière. Problème de vection enroulement chlorotique. Seule substance active disponible, Groupe nationale avec Inrae	test biomol	Inrae Avignon	15-févr	30-avr	2											2			
ARBO	amandier	champignon	Fusicoccum	tebuconazole comme modèle triazoles, dithianon.	Mise au point de méthode	Demande filière (Sud Amandes)	biotest	Anses Lyon	1er avril	15-juin	5	2			1								2		
ARBO	cerisier	insecte	Drosophila suzukii	cyantranilprole, lambda-cyhalothrine, spinosad	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu lié au retrait du phosmet en 2022. Cyantranilprole substance pivot sous dérogation. Plan national cerise et PARSADA	biotest	Inrae Sophia	15-mai	15-juil.	8	2				2						2	2		
ARBO	noisetier	insecte	Halyomorpha halys	deltaméthrine, lambda-cyhalothrine	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande filière		Inrae Avignon	01-juin	30-sept	2										1		1		
ARBO	noyer	champignon	Gnomonia leptostyla, anthracnose	dithianon, boscalide	Mise au point de méthode	Demande de la filière. Intérêt lié aux retraits de substances. La protection repose sur le boscalide et le dithianon. Importance des prélèvements pour la mise au point de méthode en test biologique.	biotest	Anses Lyon	1-avr.	1-juil.	9	3									3		3		
ARBO	pêcher/abricotier	insecte	Thrips Frankliniella occidentalis	deltaméthrine, lambda-cyhalothrine	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande filière	test biomol	Inrae Avignon			2	1											1	0	
ARBO	pêcher/abricotier	champignon	Monilia sp.	boscalide, fluopyram (SDHI)	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Substances à fort risques de résistances car alternance de modes d'action difficile.	biotest	Anses Lyon	1-juil.	30-sept.	8	2											2	4	
ARBO	poirier	champignon	Venturia pirina	dithianon, dodine	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu important pour la filière suite au retrait du mancozèbe et diminution ses applications de captane. Dodine et dithianon deviennent substances pivot. Thématique PARSADA. Poursuite de la surveillance (4 ème année) pour détecter les 1ères émergences	biotest	Anses Lyon	1-mai	31-juil.	20	2				5					4		4	5	
ARBO	pommier	champignon	Venturia inaequalis	dithianon, dodine	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu important suite au retrait du mancozèbe et diminution ses applications de captane. Dodine et dithianon deviennent substances pivot. Vigilance à maintenir sur dodine	biotest	Anses Lyon	1-mai	31-juil.	30	2		2		7		2			7		3		7
GRD CULT	betterave, pomme de terre, tournesol, soja	adventice	chénopode, arroche	triazolinones, triazines, urées	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de terrain (betterave). Problématique importante - Peu d'échantillons en 2022 et 2023 sauf betterave. Situation betterave bien caractérisée; intérêt fort à élargir sur d'autres cultures.	test biomol	Inrae Dijon	juin	septembre	50	4	4	4		6	6	6	4	5	4	4	3	0	
GRD CULT	céréales (blé-orge : automne/hiver, blé tendre : fin printemps, maïs : printemps/été)	insecte	Sitobion avenae	pyréthrinoides	Suivi de l'évolution de la résistance	Demande filière suite retrait des néonicotinoïdes. Détection de la mutation dans le Nord en 2021 et détecté UK et Allemagne. Nécessité de connaître l'évolution de la situation.	test biomol	Anses Lyon	1-nov.	30-juin	27	4	4			4		4			5	2	4		
GRD CULT	céréales (blé-orge : automne/hiver, maïs : printemps/été)	insecte	Rhopalosiphum padi	pyréthrinoides	Mise au point de méthode	Demande filière suite retrait des néonicotinoïdes. Vérification de lasituation. Nécessité de poursuivre.	test biomol	Anses Lyon	1-nov.	31-juil.	27	4	4			4		4			5	2	4		
GRD CULT	céréales à pailles	adventice	Vulpin	Glyphosate	Surveillance et anticipation de l'émergence de la résistance	NOUVEAU THÈME. Enjeu important. Résistance détectée; suivi de l'émergence. Privilégier situation en agriculture de conservation sol.	biotest	Inrae Dijon	juin	juillet	25	2	3			2	3	3	2	3	2	3		2	
GRD CULT	céréales à pailles	adventice	Vulpin	prosulfocarbe	Surveillance et anticipation de l'émergence de la résistance	Demande du terrain. Problématique importante (derniers herbicides efficaces après la généralisation des R ALS+ACCCase) - Baisse d'efficacité / échecs sur le terrain (prosulfocarbe et flufenacet en céréales à paille) et	biotest	Inrae Dijon	juin	juillet	25	2	3			2	3	3	2	3	2	3		2	
GRD CULT	colza	champignon	Sclerotinia sclerotiorum	boscalide (SDHI)	Surveillance de l'émergence et de l'extension géographique de la résistance	Demande filière. Problématique importante.	biotest	Anses Lyon	15-juin	15-août	20	6	6					6				2			
GRD CULT	maïs	adventice	Panic & Digitaire	HPPD				Inrae Dijon			25	1		4		4	1	1	1	7			5	1	
LEG	asperge	insecte	Crioceris asparagi	Deltaméthrine, lambda-cyhalothrine	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière.	biotest	Anses Lyon	15-mai	31-oct.	2						1								1
LEG	betterave potagère	insecte	Aphis fabae	pyréthrinoides	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière.	test biomol	Anses Lyon	1-avr.	30-sept.	8					3		2			3				
LEG	fraise / framboise	insecte	Drosophila suzukii	cyantranilprole, spinosad	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu lié au retrait du phosmet en 2022. Plan national cerise et PARSADA	biotest	Anses Lyon	15-mai	15-juil.	7	1				1		1					1	3	
LEG	haricot	insecte	Helicoverpa	pyréthrinoides	Mise au point de méthode	Demande filière. Mise au point de méthode en cours avec les échantillons reçus en 2021 et 2022 .	test biomol	Inrae Avignon	1-juil.	30-sept.	5							2		2					
LEG	pois maraîcher	insecte	Aphis fabae	pyréthrinoides	Mise au point de méthode	Demande filière. Pas d'échantillon exploitable en 2022, aucun en 2023.	test biomol	Anses Lyon	1-avr.	31-juil.	4														
VIGNE	vigne	champignon	Erysiphe necator	fluopyram	Mise au point de méthode	Demande filière. Absence de tests de résistance oidium depuis plusieurs années.	test biomol	Anses Lyon	15-avr	15-sept	17	3	6		3								5	(
VIGNE	vigne	champignon	Guignardia bidwellii (black rot)	CAA / QoI / SDHI / IDM	Mise au point de méthode	NOUVEAU THÈME : Demande filière	biotest	Anses Lyon			2	2													
VIGNE	vigne	champignon	Plasmopara viticola	zoxamide, QoI, oxathiapiprolone	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande filière suite retrait du mancozèbe et progression des programmes sans CMR (HVE). Action PARSADA	biotest	Anses Lyon	15-juin	15-sept.	70	9	9			9					11		11	12	9

Thématiques pour lesquelles les substances actives ont été regroupées
Thématiques inscrites au plan de surveillance 2025
Nouvelles thématiques

Total | 400 | 52 | 39 | 12 | 4 | 49 | 14 | 37 | 9 | 56 | 17 | 54 | 31 | 26 |

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Rhopalosiphum padi / Céréales / Pyréthriinoïdes

Objet : Identifier, chez *Rhopalosiphum padi*, des phénomènes de résistances aux pyréthriinoïdes par des tests moléculaires sur céréales (blé-orge : automne/hiver, maïs : printemps/été).

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des pyréthriinoïdes.

Période(s) de prélèvement : de mars à fin novembre.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- 30 à 40 feuilles et/ou épis porteurs de *R. padi* provenant de 30 à 40 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.

Conditionnement :

- Mettre les feuilles avec les pucerons dans un ou plusieurs contenants en plastique (type bouteilles ou flacons de prélèvement par exemple) et mettre quelques feuilles de sopalin dans le contenant pour absorber l'humidité qui va se former pendant le transport. Fermer les flacons de manière à ce que les pucerons ne sortent pas mais que l'air circule (mettre du coton ou percer les bouchons de petits trous).
- Regrouper ensemble les contenants en plastique provenant d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver le prélèvement **dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.**

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive et penser à indiquer la culture hôte.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer les échantillons dans une boîte chronopost avec une livraison à J+1, le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

NE PAS FAIRE D'ENVOI ENTRE LE 13 et 17 JUILLET 2026

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)
31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07
Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

BIOAGRESSEUR(S) : <i>Rhopalosiphum padi</i>	N° Laboratoire
HÔTE(S) : Céréales (préciser _____)	N° 26-.....
PRODUIT(S) : Pyréthriinoïdes	

INFORMATIONS PARCELLE
Type parcelle : <i>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</i>
Conduite culturale : <i>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</i>
Code postal :
Commune :
Coordonnées GPS de la parcelle : <i>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</i>
Latitude :
Longitude :
Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT
Identifiant du prélèvement : 26-__-__ <i>(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)</i>
Nom préleveur :
Date prélèvement :
Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si non, raison : <i>(bioagresseur trop rare...)</i>
Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

.....

EXPEDITEUR
Nom, Prénom :
Organisme :
Adresse :
Téléphone :
Email :

FACTURATION
Organisme :
Adresse :
Téléphone :
Email :

Cadre réservé au laboratoire	Prog : 26-024-PSURV
Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, raison :	

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Sitobion avenae / Céréales / Pyréthriinoïdes

Objet : Identifier, chez *Sitobion avenae*, des phénomènes de résistances aux pyréthriinoïdes par des tests moléculaires.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des pyréthriinoïdes.

Période(s) de prélèvement : de mars à fin novembre.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- 30 à 40 feuilles et/ou épis porteurs de *S. avenae* provenant de 30 à 40 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.

Conditionnement :

- Mettre les feuilles avec les pucerons dans un ou plusieurs contenants en plastique (type bouteilles ou flacons de prélèvement par exemple) et mettre quelques feuilles de sopalin dans le contenant pour absorber l'humidité qui va se former pendant le transport. Fermer les flacons de manière à ce que les pucerons ne sortent pas mais que l'air circule (mettre du coton ou percer les bouchons de petits trous)
- Regrouper ensemble les contenants en plastique provenant d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver le prélèvement dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive et penser à indiquer la culture hôte.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer les échantillons dans une boîte chronopost avec une livraison à J+1, le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

NE PAS FAIRE D'ENVOI ENTRE LE 13 et 17 JUILLET 2026

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

BIOAGRESSEUR(S) : *Sitobion avenae* **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Céréales (**préciser** _____) **N° 26-.....**
PRODUIT(S) : Pyréthriinoïdes

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-023-PSURV

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Crioceris asparagi / Asperge / Pyréthriinoïdes

Objet : Identifier, chez *Crioceris asparagi*, des phénomènes de résistances aux pyréthriinoïdes par des tests moléculaires sur asperge

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des pyréthriinoïdes.

Période(s) de prélèvement : de mai à fin octobre

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- 30 à 40 individus (adultes et / ou larves) provenant de 30 à 40 plants différents répartis sur la parcelle.

Conditionnement :

- Mettre les individus dans un ou plusieurs contenants en plastique (type bouteilles ou flacons de prélèvement par exemple) et mettre quelques feuilles de sopalin dans le contenant pour absorber l'humidité qui va se former pendant le transport. Fermer les flacons de manière à ce que les individus ne sortent pas mais que l'air circule (mettre du coton ou percer les bouchons de petits trous).
- Regrouper ensemble les contenants en plastique provenant d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver le prélèvement **dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.**

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive et penser à indiquer la culture hôte.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer les échantillons dans une boîte **chronopost avec une livraison à J+1**, le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

NE PAS FAIRE D'ENVOI ENTRE LE 13 et 17 JUILLET 2026

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)
31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07
Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

BIOAGRESSEUR(S) : *Crioceris asparagi*
HÔTE(S) : Asperge
PRODUIT(S) : Pyréthriinoïdes

N° Laboratoire
N° 26-.....

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-032-PSURV

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Aphis fabae / Betterave potagère / Pyréthriinoïdes

Objet : Identifier, chez *Aphis fabae*, des phénomènes de résistances aux pyréthriinoïdes par des tests moléculaires.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des **pyréthriinoïdes**.

Période(s) de prélèvement : d'avril à fin septembre

Collecte : Un prélèvement est constitué comme suit

- 40 à 50 feuilles de betteraves porteuses d'*A. fabae* provenant de 40 à 50 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.
- Faire les prélèvements délicatement car les pucerons se laissent facilement tomber.

Conditionnement :

- Mettre les feuilles avec les pucerons dans un ou plusieurs contenants en plastique (type bouteilles ou flacons de prélèvement par exemple) et mettre quelques feuilles de sopalin dans le contenant pour absorber l'humidité qui va se former pendant le transport. Fermer les flacons de manière à ce que les pucerons ne sortent pas mais que l'air circule (mettre du coton ou percer les bouchons de petits trous)
- Regrouper ensemble les contenants en plastique provenant d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver le prélèvement dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer les échantillons dans une boîte chronopost avec une livraison à J+1, le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

NE PAS FAIRE D'ENVOI ENTRE LE 13 et 17 JUILLET 2026

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

BIOAGRESSEUR(S) : <i>Aphis Fabae</i>	N° Laboratoire
HÔTE(S) : Betterave potagère	N° 26-.....
PRODUIT(S) : Pyréthriinoïdes	

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)

Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)

Nom préleveur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

.....

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire **Prog : 26-026-PSURV**

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

.....

PROCOLE DE PRÉLÈVEMENT *Aphis fabae* / Pois maraîcher / Pyréthrinoïdes

Objet : Identifier, chez *Aphis fabae*, des phénomènes de résistances aux pyréthrinoïdes par des tests moléculaires.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des **pyréthrinoïdes**.

Période(s) de prélèvement : dès le début du printemps jusqu'à fin juillet

Collecte : Un prélèvement est constitué comme suit

- 40 à 50 de tiges et de feuilles de pois maraîcher porteuses d'*A. fabae* provenant de 40 à 50 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.
- Faire les prélèvements délicatement car les pucerons se laissent facilement tomber.

Conditionnement :

- Mettre les feuilles avec les pucerons dans un ou plusieurs contenants en plastique (type bouteilles ou flacons de prélèvement par exemple) et mettre quelques feuilles de sopalin dans le contenant pour absorber l'humidité qui va se former pendant le transport. Fermer les flacons de manière à ce que les pucerons ne sortent pas mais que l'air circule (mettre du coton ou percer les bouchons de petits trous)
- Regrouper ensemble les contenants en plastique provenant d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver le prélèvement dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer les échantillons dans une boîte chronopost avec une livraison à J+1, le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

NE PAS FAIRE D'ENVOI ENTRE LE 13 et 17 JUILLET 2026

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)
31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07
Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

BIOAGRESSEUR(S) : *Aphis Fabae*
HÔTE(S) : Pois maraîcher
PRODUIT(S) : Pyréthriinoïdes

N° Laboratoire
N° 26-.....

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-028-PSURV

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Erysiphe necator / vigne / SDHI

Objet : Identifier, chez *Erysiphe necator*, des phénomènes de résistances aux SDHI fluopyram par des tests moléculaires.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection au fluopyram.

Période(s) de prélèvement : de printemps et jusqu'à fin septembre

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- Une dizaine de grappes porteuses de symptômes d'oïdium provenant de 30 à 40 pieds de vigne différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de grappes humides.

Conditionnement :

- Envelopper les grappes dans du papier absorbant ou sopalin et placer le prélèvement dans un sachet plastique, type sac congélation, fermé hermétiquement.
- Regrouper ensemble les sachets contenant les feuilles ou les grappes d'une même parcelle dans un carton rigide. Ne pas tasser.
- Conserver les sachets dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive et penser à indiquer la culture hôte.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer par Chronopost les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

NE PAS FAIRE D'ENVOI ENTRE LE 13 et 17 JUILLET 2026

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)
31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07
Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

BIOAGRESSEUR(S) : *Erysiphe necator*
HÔTE(S) : Vigne
PRODUIT(S) : SDHI

N° Laboratoire
N° 26-.....

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-029-PSURV

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Drosophila suzukii / Fraises - petits fruits rouges

spinosad, cyantraniliprole

Objet : Surveiller l'apparition de résistances au spinosad et au cyantraniliprole chez les drosophiles à ailes tachetées.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser de préférence dans les mêmes parcelles pour les deux substances actives.

Période(s) de prélèvement : de mai à début novembre.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- 1 à 2 kg de fruits mûrs, en bon état, prélevés dans une culture infestée, lors de la récolte
- Un prélèvement doit provenir d'une seule parcelle bien définie

Conditionnement :

- Envelopper les fruits dans des couches idéalement (sinon du coton)
- Placer les fruits enveloppés dans une ou deux barquettes ouvertes. Placer le tout dans un sac poubelle non fermé, dans un carton rigide. Bien caler les barquettes dans le carton
- **Alternative possible** : collecter les drosophiles qui émergent des fruits, les placer dans des tubes d'élevage fournis par le laboratoire sur demande préalable : contacter le laboratoire.
- Conserver soigneusement les échantillons avant envoi (pas trop chaud, pas trop humide...) **Attention, ne pas mettre le prélèvement au réfrigérateur**, et procéder à l'envoi **avec température contrôlée (entre 10 et 20°C)**.



OU



Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- Joindre cette fiche au prélèvement
- Prévenir le laboratoire par courriel au moment de la planification du prélèvement, et au moment de l'envoi, à (elorri.segura@anses.fr ET claire.mottet@anses.fr).
- Envoyer par transporteur (éviter Colissimo) **avec température contrôlée** les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi), ou l'apporter au laboratoire (**Semaine du 1er mai et du 8 mai : envois lundi et mardi seulement, pas d'envoi la semaine du 11 mai**).

ANSES LYON - Unité CASPER

Secteur Entomologie

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.72.81.82 ou 04.81.92.19.06 ou 04.81.92.19.03.

BIOAGRESSEUR(S) : *Drosophila suzukii* **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Fraises et petits fruits rouges **N° 26.....**
PRODUIT(S) : spinosad ou cyantraniliprole

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26__ - __
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-027-PSURV

Date de réception : N°: 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Fusicoccum amigdalii / Amandier ou pêcher / TEBUCONAZOLE et DITHIANON

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances du chancre à fusicoccum au tébunonazole (IDM) et au dithianon (Quinone).

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection au tébuconazole et/ou au dithianon. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2026.

Période(s) de prélèvement :

- au printemps **après la floraison en avril – mai** lorsque les chancres sont bien visibles

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- **30 rameaux** avec des chancres issus de 30 arbres différents
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible

Conditionnement :

- placer les rameaux dans du papier, dans un sac plastique

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive, entourer l'espèce hôte concernée
- joindre cette fiche au prélèvement
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi)
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr

ANSES LYON - Unité CASPER
Florent REMUSON – Isabelle PANDINI
31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07
Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant 2027.

BIOAGRESSEUR(S) : *Fusicoccum amigdalii* (chancre à fusicoccum) **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Amandier - pêcher **N° 26-.....**
PRODUIT(S) : TEBUCONAZOLE - DITHIANON

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-016-PSURV

Date de réception : N°: 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Gnomonia leptostyla / Noyer

DITHIANON – BOSCALID

Objet : Mise au point d'une méthode de tests biologiques des phénomènes de résistances de l'antracnose du noyer au dithianon (Quinone) et au boscalid (SDHI).

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression au dithianon et/ou boscalid depuis plusieurs années.

Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2026.

Période(s) de prélèvement :

- **juin – août:** prélever des feuilles avec symptômes caractéristiques sur des arbres ayant reçu des traitements. Privilégier un prélèvement plusieurs jours après traitement.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- **30 à 50 feuilles (ou folioles)** avec tâches non nécrosées
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible (3 feuilles par arbre au maximum)

Conditionnement :

- s'il y a de l'humidité, laissez sécher 24 heures avant d'ensacher les feuilles
- placer les feuilles dans un sachet plastique fermé hermétiquement.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- joindre cette fiche au prélèvement
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi)
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant 2027.

BIOAGRESSEUR(S) : *Gnomonia leptostyla* (anthracnose)

N° Laboratoire

HÔTE(S) : Noyer

N° 26-.....

PRODUIT(S) : DITHIANON – BOSCALID

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle / variété :.....
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)

Conduite culturale :.....
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)

Nom préleveur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-017-PSURV

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Monilia spp. / Pêcher-Abricotier / SDHI

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances de la moniliose du pêcher à la famille des SDHI (boscalid, fluopyram).

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des SDHI. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2026.

Période(s) de prélèvement :

- rameaux : à partir d'avril pour les prélèvements de rameaux avec symptômes.
- fruits : dès la sortie des taches sporulantes sur fruits en juillet – août.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- **30 rameaux** (environ 30 cm) avec symptômes issus de 30 arbres différents.
- **30 à 35 fruits** avec des taches sporulantes.
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.
- se passer les mains à l'alcool ou utiliser des gants entre chaque parcelle.

Conditionnement :

- envelopper les rameaux dans du papier journal et les mettre dans un sac plastique pour expédition au laboratoire.
- placer les fruits dans des plateaux alvéolés et conserver les plateaux dans un endroit frais (10-15°C), pas au réfrigérateur.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- joindre cette fiche au prélèvement.
- faire parvenir les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, en prenant contact avec le laboratoire par téléphone (04.78.69.68.35) et par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant 2027.

BIOAGRESSEUR(S) : *Monilia* spp. (Moniliose)
HÔTE(S) : Pêcher - Abricotier
PRODUIT(S) : Boscalid - Fluopyram

N° Laboratoire
N° 26-.....

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle / variété :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-020-PSURV

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Venturia pirina / Poirier

DODINE et DITHIANON

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances de la tavelure du poirier aux substances actives suivantes : dodine et dithianon.

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection à l'une ou à plusieurs des 2 substances actives : dodine et dithianon. ENTOURER SUR LA FICHE LA ou LES SUBSTANCES UTILISÉE(S) sur la parcelle.

Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2026.

Période(s) de prélèvement :

- dès la sortie des tâches sur jeunes fruits en **juin** (pas de prélèvement sur feuilles).

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- **30 à 50 jeunes fruits** avec jeunes tâches sporulantes non nécrosées.
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.

Conditionnement :

- s'il y a de l'humidité, laissez sécher 24 heures avant d'ensacher les fruits.
- placer les fruits dans un sachet plastique.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- joindre cette fiche au prélèvement.
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant 2027.

BIOAGRESSEUR(S) : *Venturia pirina* (tavelure)
HÔTE(S) : Poirier
PRODUIT(S) : DODINE – DITHIANON

N° Laboratoire
N° 26-.....

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle / variété :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-021-PSURV

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Venturia inaequalis / Pommier

DODINE et/ou DITHIANON

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances de la tavelure du pommier à la dodine.

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection à la dodine. ENTOURER SUR LA FICHE LA ou LES SUBSTANCES UTILISÉE(S) sur la parcelle. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2026.

Période(s) de prélèvement :

- dès la sortie des premières tâches en **avril - mai** (cette période de prélèvement est la plus favorable pour avoir des spores viables au laboratoire).

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- **30 à 50 jeunes feuilles** avec jeunes tâches sporulantes non nécrosées.
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.

Conditionnement :

- s'il y a de l'humidité, laissez sécher 24 heures avant d'ensacher les feuilles.
- placer les feuilles dans un sachet plastique fermé hermétiquement.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- joindre cette fiche au prélèvement.
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant 2027.

BIOAGRESSEUR(S) : *Venturia inaequalis* (tavelure) **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Pommier **N° 26-.....**
PRODUIT(S) : DODINE – DITHIANON

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle / variété :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-022-PSURV

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Sclerotinia sclerotiorum / Colza / SDHI

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances de la sclerotiniose du colza à la famille des SDHI (boscalid).

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des SDHI. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2026.

Période(s) de prélèvement : juste avant la récolte, de **juin à juillet**.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- 20 à 25 sclérotés issus chacun d'une plante différente.
- répartir la collecte sur 5 endroits différents de la parcelle.
- dans chacun de ces endroits, prélever 1 sclérote par tige, toutes les 5 plantes attaquées sur un même rang.

Conditionnement :

- si les sclérotés sont humides, les laisser sécher à l'air libre sur un papier absorbant pendant 48h.
- placer les sclérotés récoltés dans une enveloppe papier ou un sachet papier (éviter le sac plastique).

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- joindre cette fiche au prélèvement.
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant 2027.

BIOAGRESSEUR(S) : *Sclerotinia sclerotiorum* (Sclerotiniose)
HÔTE(S) : Colza
PRODUIT(S) : SDHI

N° Laboratoire
N° 26-.....

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle / variété :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-025-PSURV

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Guignardia bidwellii / Vigne

Objet : isolement de souches *Guignardia bidwellii* à partir de symptômes de Black rot sur feuilles de vigne en vue de mettre au point une méthode de test biologique de résistance aux fongicides.

Choix des parcelles : présence caractéristique de symptômes sur feuilles

Période de prélèvement :

- de juin à septembre.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- **30 à 40 jeunes feuilles** avec des taches peu nécrosées.
- **Ne pas prélever de feuilles humides.**
- **Répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.

Conditionnement : (voir photos en page 3)

- Empiler les feuilles avec taches et les mettre entre 2 coussins de feuilles saines.
- Placer la pile ainsi constituée **dans plusieurs feuilles de papier journal sec** afin d'assurer une bonne conservation des feuilles, scotcher le paquet. **PAS DE SACHET PLASTIQUE.**
- Conserver les prélèvements de feuilles dans une glacière puis au réfrigérateur avant l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer par **Chronopost ou transporteur** les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi : florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER
Florent REMUSON – Isabelle PANDINI
31 avenue Tony Garnier – 69007 LYON

Tél : 04.78.69.68.35

BIOAGRESSEUR(S) : *Guignardia bidwellii* (Black rot) **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Vigne **N° 26-.....**
PRODUIT(S) : CAA (DMM) – QoI (azoxystrobine, trifloxystrobine)
 SDHI (boscalid, fluopyram) – IDM (difénoconazole, tébuconazole)

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle / variété :
 (champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
 (biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
 (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
 (année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
 (bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-030-PSURV

Date de réception : N°: 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

Conditionnement des échantillons



Coussin 10 feuilles saines

Feuilles Black rot

Coussin 10 feuilles saines

Empilement des feuilles



Coussin feuilles saines + feuilles Black rot + coussin feuilles saines



Conditionnement pour envoi



Paquet avec feuilles papier journal

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Plasmopara viticola / Vigne

Qiol (amétoctradine) - **Qil** (amisulbrom, cyazofamide) -

OSBPI (oxathiapiproline) - **Benzamides** (zoxamide)

Objet : Identification chez *Plasmopara viticola* de résistance(s) aux familles de substances actives suivantes : Qiol (amétoctradine), Qil (amisulbrom et cyazofamide), OSBPI (oxathiapiproline) et Benzamides (Zoxamide) par tests biologiques.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection à une ou plusieurs des substances actives suivantes : amétoctradine, amisulbrom, cyazofamide, oxathiapiproline et zoxamide. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2026.

Période de prélèvement :

- Dès la sortie des premières taches sporulantes, **de juin à septembre.**

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- **30 à 40 jeunes feuilles** avec des taches récentes, sporulantes et non (peu) nécrosées.
- **Ne pas prélever de feuilles humides.**
- **Répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.

Conditionnement : (voir photos en page 3)

- Empiler les feuilles mildiouées et les mettre entre 2 coussins de feuilles saines.
- Placer la pile ainsi constituée **dans plusieurs feuilles de papier journal sec** afin d'assurer une bonne conservation des feuilles, scotcher le paquet. **PAS DE SACHET PLASTIQUE.**
- Conserver les prélèvements de feuilles dans une glacière puis au réfrigérateur avant l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive, entourer sur l'entête de la fiche les familles ou substances actives utilisées sur la parcelle.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer par **Chronopost ou transporteur** les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi : florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

Eviter les envois la semaine 33 (10 au 14 août)

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant premier trimestre 2027.

BIOAGRESSEUR(S) : *Plasmopara viticola* (mildiou)
HÔTE(S) : Vigne
PRODUIT(S) : Qiol – Qil – OSBPI - Benzamides

N° Laboratoire
N° 26-.....

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle / variété :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
 Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 26-031-PSURV

Date de réception : N° : 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

Conditionnement des échantillons



Coussin 10 feuilles saines

Feuilles mildiouées

Coussin 10 feuilles saines

Empilement des feuilles



Coussin feuilles saines + feuilles mildiouées + coussin feuilles saines



Conditionnement pour envoi



Paquet avec feuilles papier journal

PROTOCOLE DE PRELEVEMENT

Cacopsylla pruni / Prunier / Lambda-cyhalothrine

Objet : Identifier, chez *Cacopsylla pruni*, des phénomènes de résistances à la lambda-cyhalothrine par des méthodes de biologie moléculaire.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives apparentant à la famille des pyréthrinoïdes (deltaméthrine, lambda-cyhalothrine...). Le nombre de prélèvements par région est précisé dans l'annexe 3 de la Note de Service.

Période(s) de prélèvement : Mars/Avril

Collecte :

- L'échantillon est constitué d'individus obtenus par battage
- Les psylles sont récupérés par battage à l'aide d'un parapluie japonais et un aspirateur à bouche. Choisir une branche avec des fleurs pour réaliser le battage.

Conditionnement :

- Les larves doivent être placées individuellement dans des tubes contenant de l'alcool à 70%.
- Le nombre optimal de larves est d'environ 100 par parcelle

Expédition :

- Complétez et joignez aux colis la fiche de prélèvements
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (sandrine.maugin@inrae.fr et myriam.sieglwart@inrae.fr)

INRAE - Unité PSH
Myriam SIEGWART ou Sandrine Maugin
228 route de l'aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc
84914 AVIGNON Cedex 09
Contacts : M. Sieglwart – S. Maugin Tél : 04.32.72.24.44 – 04.32.72.26.66

BIOAGRESSEUR(S) : *Cacopsylla pruni* (Psylle du prunier)

N° Laboratoire

HÔTE(S) : Légumes

N°26-

PRODUIT : Lambda-cyhalothrine

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)

Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)

Nom préleveur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT Insecticides : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :
.....

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :
.....

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire

Date de réception : N° :26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRELEVEMENT

Helicoverpa armigera / Haricot / pyréthrinoïdes

Objet : Identifier, chez la noctuelle Héliothis, des phénomènes de résistances aux pyréthrinoïdes par des méthodes de biologie moléculaire.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives apparentant à la famille des pyréthrinoïdes (deltaméthrine, lambda-cyhalothrine...). Le nombre de prélèvements par région est précisé dans l'annexe 3 de la Note de Service.

Période(s) de prélèvement : Juin/novembre

Collecte :

- L'échantillon est constitué de larves
- Des gousses de haricot sont ouvertes pour y chercher les larves. Identifiez les larves piégées (espèce) et dénombrez-les

Conditionnement :

- Les larves doivent être placées individuellement dans des tubes contenant de l'alcool à 70°
- Les tubes d'une même parcelle doivent être regroupés dans une boîte hermétique
- Le nombre optimal de larves est d'environ 50 par parcelle

Expédition :

- Complétez et joignez aux colis la fiche de prélèvements
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (elodie.lecerf@inrae.fr et myriam.siegwart@inrae.fr)

INRAE - Unité PSH
Myriam SIEGWART ou Elodie LECERF
228 route de l'aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc
84914 AVIGNON Cedex 09

Contacts : M. Siegwart – E. Lecerf

Tél : 04.32.72.24.44 – 04.32.72.26.66

BIOAGRESSEUR(S) : *Helicoverpa armigera*

N° Laboratoire

HÔTE(S) : Haricot

N°26-

PRODUIT : Pyréthrinoides

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)

Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)

Nom préleveur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT Insecticides : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :
.....

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :
.....

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire

Date de réception : N° :26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

***Frankliniella occidentalis* / pêcher-abricotier / Lambda-cyhalothrine**

Objet : Identifier, chez *Frankliniella occidentalis*, des phénomènes de résistances à la lambda cyhalothrine par des méthodes de biologie moléculaire.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives apparentant à la famille des pyréthrinoïdes. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique de la DGAL.

Période(s) de prélèvement : mai - juin

Collecte :

- La collecte est effectuée par battage des organes touchés
- Il est important d'essayer d'identifier l'espèce de thrips pour n'envoyer que des *Frankliniella occidentalis*
- Les individus piégés sont placés collectivement dans un tube contenant de l'alcool à 70°

Conditionnement :

- Les différents prélèvements peuvent être conservés en attendant la fin de la manipulation pour grouper l'envoi fin juin

Expédition :

- Complétez et joignez aux colis la fiche de prélèvements
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (jerome.olivares@inrae.fr et myriam.siegwart@inrae.fr)

INRAE - Unité PSH
Myriam SIEGWART ou Jérôme Olivares
228 route de l'aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc
84914 AVIGNON Cedex 09

BIOAGRESSEUR(S) : *Frankliniella occidentalis*

N° Laboratoire

HÔTE(S) : Abricotier - Pêcher

N° 26-

PRODUIT : Lambda-cyhalothrine

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)

Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRÉLÈVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-69-001)

Nom préleveur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT Insecticides : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPÉDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :
.....

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :
.....

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire

Date de réception : N° :26-..... Échantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENTVulpin / Grandes cultures / **prosulfocarbe** / **glyphosate**

Objet : identifier par des méthodes de tests **biologiques** des phénomènes de résistances du vulpin à l'herbicide « racinaire » le **prosulfocarbe**, et/ou au **glyphosate**.

Choix des parcelles : parcelles de cultures d'hiver (**céréales, colza**) où une **difficulté de désherbage du Vulpin avec le prosulfocarbe et/ou le glyphosate** est fortement suspectée. Le nombre de prélèvements par région est précisé en annexe de la Note de Service DGAL.

Période(s) de prélèvement : le Vulpin mûrit un peu avant la maturité des céréales. La période de récolte optimale se situera un peu avant la moisson, **le plus important étant de récolter des semences mûres**.

Collecte :

- Prélever seulement des semences **mûres**, sur le plus de plantes possible (une cinquantaine). Le prélèvement de semences mûres de Vulpin est **facile** : il suffit de frotter les épis avec les doigts au-dessus d'un sachet en papier. Les semences sont mûres quand elles se décrochent **facilement**.
- **Ne pas « forcer » pour récolter les semences**. S'il faut « forcer », c'est qu'elles ne sont pas mûres. Attendre quelques jours, et répéter l'opération.
- Prélever **au minimum** un vol de semences équivalent à un verre à moutarde / un demi de bière.
- **Répartir** la collecte sur les zones de présence du Vulpin sur la parcelle.

ATTENTION : les prélèvements de semences sont destinés à des tests de sensibilité biologiques. **Il est donc impératif de récolter des semences mûres et viables.**

Conditionnement :

- Faire sécher les semences à l'air libre 48h00 à température ambiante,
- Placer l'ensemble des semences en paquet bien protégé contre les chocs ou en enveloppe renforcée. **Ne pas utiliser de sac plastique ni d'enveloppe plastifiée ou « à bulles »**. **UNIQUEMENT papier ou carton**.
- Identifier chaque échantillon avec les références de la parcelle correspondante.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière **exhaustive**. **En particulier, préciser LE ou LES herbicide(s) pour lesquels une résistance est suspectée dans le cadre en haut de la fiche**
- joindre cette fiche au prélèvement
- envoyer les échantillons au laboratoire chargé des analyses (coordonnées ci-dessous).
- **attention : ne pas utiliser des transporteurs comme Chronopost**, qui fournissent des enveloppes doublées de plastique. **Préférer Colissimo et des emballages en carton**.
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (christophe.delye@inrae.fr)

Christophe Délye
INRAE, Agroécologie
17 rue de Sully
21000 Dijon

BIOAGRESSEUR : VULPIN
HÔTE(S) : Céréales, colza, pois, autres cultures
PRODUIT(S) : Herbicides **racinaires** (prosulfocarbe) / **glyphosate**

INFORMATIONS PARCELLE

Culture :
(préciser la variété, cultivar, cépage...)

Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle : **obligatoire**
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRÉLÈVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-71-001)

Nom préleveur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME HERBICIDE : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Produits : herbicides, adjuvants	Dose / ha	Date	Stade de l'adventice	Infestation: générale, taches...	Satisfaction (% efficacité)

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

.....

EXPÉDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire
Prog : PSURV- -

Date de réception : Échantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

***Chenopodium album* ou *Atriplex patula* / Betterave, pomme de terre, tournesol, soja /
inhibiteurs du photosystème II**

Objet : identifier par des tests « ADN » des phénomènes de résistances du Chénopode blanc (*Chenopodium album*) ou de l'Arroche étalée (*Atriplex patula*) aux inhibiteurs du photosystème II.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une suspicion de résistance aux inhibiteurs du photosystème II (**chloridazone, métamitron, métribuzine, phenmédiaphame...**) : perte ou décroissance d'efficacité de ces substances sur Chénopode ou sur Arroche sur la ou les dernières campagnes. Le nombre de prélèvements par région est précisé en annexe de la Note de Service DGAL/SDQSPV/2026.

Période(s) de prélèvement : en fonction de la présence de Chénopode ou d'Arroche. **L'idéal est de récolter après la fin des traitements herbicides.**

Collecte :

- Prélever une feuille **verte** par plante sur 60 plantes **différentes**.
- **Répartir** la collecte sur les zones de présence de Chénopode ou d'Arroche sur la parcelle.
- **ATTENTION : ne récolter qu'une seule espèce** par prélèvement (ne PAS mélanger les feuilles d'Arroche et de Chénopode). **Si les deux espèces sont présentes, faire deux prélèvements différents : un par espèce.**

Conditionnement :

- Placer les feuilles dans un emballage absorbant (papier journal **non glacé**, papier absorbant, papier toilette). Glisser les feuilles ainsi emballées dans l'enveloppe ou le sachet **papier** correspondant à la parcelle. **NE PAS utiliser de sachets en plastique.**
- Identifier chaque échantillon avec les références de la parcelle correspondante (numéro, nom, lieu,...).
- Attention : les prélèvements de feuilles sont destinés à des analyses par PCR. Il est donc important que les feuilles ne pourrissent pas pendant le transit vers le laboratoire d'analyse. **Ne pas utiliser de sac plastique ni d'enveloppe doublée de plastique, de mousse ou de plastique à bulles.**

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- joindre cette fiche au prélèvement
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi)
- **attention : ne pas utiliser des transporteurs comme Chronopost**, qui fournissent des enveloppes doublées de plastique. **Préférer Colissimo et des emballages en carton.**
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (christophe.delye@inrae.fr)

Christophe Délye
INRAE, Agroécologie

17 rue de Sully
21000 Dijon

BIOAGRESSEUR : *Chénopode / Arroche* (ENTOURER l'espèce prélevée)
CULTURE(S) : Betterave, pomme de terre
PRODUIT(S) : Inhibiteurs du photosystème II (chloridazone, métamitron, métribuzine, phenmédipham...)

INFORMATIONS PARCELLE

Culture :
 (préciser la variété, cultivar, cépage...)
 Conduite culturale :
 (biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
 Code postal :
 Commune :
 Coordonnées GPS de la parcelle : **obligatoire**
 (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
 Latitude :
 Longitude :
 Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRÉLÈVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
 (année-numéro département-numéro ; exemple : 26-71-001)
 Nom préleveur :
 Date prélèvement :
 Suivi du protocole de prélèvement : oui non
 Si non, raison :
 (bioagresseur trop rare...)
 Parcelle déjà prélevée ? : oui non
 Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME HERBICIDE : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Produits : herbicides, adjuvants	Dose / ha	Date	Stade de l'adventice	Infestation: générale, taches...	Satisfaction (% efficacité)

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPÉDITEUR

Nom, Prénom :
 Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

FACTURATION

Organisme :
 Adresse :

 Téléphone :
 Email :

Date de réception : Échantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Panics – Digitale / Maïs / Inhibiteurs de l'HPPD

Objet : Identifier par des méthodes de tests biologiques (applications d'herbicides) des phénomènes de résistances des Panics (*Echinochloa crus-galli*) ou de la Digitale (*Digitaria sanguinalis*) aux herbicides inhibiteurs de l'HPPD (mésotrione, sulcotrione, tembotrione : Callisto, Decano, Laudis...).

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une très forte suspicion de résistance aux inhibiteurs de l'HPPD (perte ou décroissance d'efficacité de ces substances sur Panics ou Digitale sur la ou les dernières campagnes). Le nombre de prélèvements par région est précisé en annexe de la Note de Service DGAL/SDQSPV/2026.

Période(s) de prélèvement : les Panics et la Digitale mûrissent un peu avant la maturité du maïs. La période de récolte optimale se situera **un peu avant la récolte**, le plus important étant de **récolter des semences mûres et viables**.

Collecte :

- **ATTENTION : ne récolter qu'une seule espèce par prélèvement**. Si les deux espèces sont présentes sur la parcelle et que les deux sont suspectées de résistance, faire deux prélèvements (un prélèvement de Digitale et un prélèvement de Panic).
- Prélever seulement des semences **mûres**, sur le plus de plantes possibles. Le prélèvement de semences mûres de Digitale ou de Panic est facile : il suffit de froter **doucement** les épis avec les doigts au-dessus d'un sachet en papier. Les semences sont mûres quand elles se détachent **facilement**.
- **Ne pas « forcer » pour récolter les semences**. S'il faut « forcer », c'est qu'elles ne sont pas mûres. Attendre quelques jours, et répéter l'opération.
- Prélever **au minimum** un volume de semences équivalent à un demi-verre à moutarde.
- **Répartir** la collecte sur les zones de présence de Digitale ou de Panics sur la parcelle.

ATTENTION : les prélèvements de semences sont destinés à des tests de sensibilité biologiques. **Il est donc impératif de récolter des semences mûres et viables.**

Conditionnement :

- Laisser sécher les semences pendant 48 heures, étalées hors enveloppe, à température ambiante.
- Placer l'ensemble des semences en sachet papier ou carton bien protégé contre les chocs ou en enveloppe renforcée.

Ne pas utiliser de sac plastique ni d'enveloppe plastifiée, en mousse ou « à bulles », les semences pourraient pourrir.

- Identifier chaque échantillon avec les références de la parcelle correspondante (**coordonnées GPS**, nom, commune...).

Expédition :

- Compléter de manière exhaustive et joindre au(x) envois les fiches correspondant à chaque prélèvement (une fiche par prélèvement réalisé).

Inutile d'utiliser Chronopost : un envoi en Colissimo dans une enveloppe en papier / carton / kraft est suffisant.

- Prévenir le laboratoire par courriel avant l'envoi : christophe.delye@inrae.fr
Adresse d'envoi pour les prélèvements :

Christophe Délye
INRAE, Agroécologie
17 rue de Sully
21000 Dijon

BIOAGRESSEUR : *Digitaire / Panic* (entourer l'espèce envoyée)
CULTURE(S) : Maïs
PRODUIT(S) : inhibiteurs de l'HPPD

INFORMATIONS PARCELLE

Culture :
 (préciser la variété, cultivar, cépage...)
Conduite culturale :
 (biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
Code postal :
Commune :
Coordonnées GPS de la parcelle : obligatoire
 (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
Latitude :
Longitude :
Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRÉLÈVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26-__-__
 (année-numéro département-numéro ; exemple : 26-71-001)
Nom préleveur :
Date prélèvement :
Suivi du protocole de prélèvement : oui non
Si non, raison :
 (bioagresseur trop rare...)
Parcelle déjà prélevée ? : oui non
Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME HERBICIDE : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Produits : herbicides, adjuvants	Dose / ha	Date	Stade de l'adventice	Infestation: générale, taches...	Satisfaction (% efficacité)

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPÉDITEUR

Nom, Prénom :
Organisme :
Adresse :

Téléphone :
Email :

FACTURATION

Organisme :
Adresse :

Téléphone :
Email :

Date de réception : **Échantillon valide :** oui non **Si non, raison :**

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Drosophila suzukii / Cerise /

spinosad, cyantraniliprole, lambda-cyhalothrine

Objet : Surveiller l'apparition de résistance à la lambda-cyhalothrine, au spinosad et au cyantraniliprole chez les drosophiles à ailes tachetées.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser de préférence dans les mêmes parcelles pour les trois substances actives.

Période(s) de prélèvement : de mai à juillet.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- 1 à 2 kg de cerises mûres, en bon état, prélevées dans une culture infestée, lors de la récolte
- Un prélèvement doit provenir d'une seule parcelle bien définie

Conditionnement :

- Envelopper les cerises dans des couches idéalement (sinon du coton)
- Placer les cerises enveloppées dans une ou deux barquettes ouvertes. Placer le tout dans un sac poubelle non fermé, dans un carton rigide. Bien caler les barquettes dans le carton
- Alternative possible, collectées les drosophiles qui émergent des fruits, les placées dans tubes d'élevage fournis par le laboratoire et procéder à l'expédition.
- Conserver soigneusement les échantillons avant envoi (pas trop chaud, pas trop humide...) **Attention, ne pas mettre le prélèvement au réfrigérateur.**



OU



Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- Joindre cette fiche au prélèvement
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (gaelle.le-goff@inrae.fr ET mingjian.li@inrae.fr)
- Envoyer par Chronopost ou par transporteur (éviter Colissimo) les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi)

Institut Sophia Agrobiotech - INRAE

Equipe IPIE

400 Route des Chappes – 06903 Sophia Antipolis

Tél : 04 92 38 65 78 ou 04 92 38 64 00

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2026

BIOAGRESSEUR(S) : <i>Drosophila suzukii</i>	N° Laboratoire
HÔTE(S) : Cerise	N° 26.....
PRODUIT(S) : spinosad ou cyantraniliprole ou lambda-cyhalothrine	

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)

Conduite culturale :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 26__ - __
(année-numéro département-numéro ; exemple : 26-06-001)

Nom préleveur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

.....

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire Prog : 26-002-PSURV

Date de réception : N°: 26-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

.....